

# Collège, ni pédant, ni borgne! Empereur

Jean Pruvost,

Professeur à l'université de Cergy-Pontoise

« On dit d'un homme qui fait paraître une ignorance grossière, qu'il a bien perdu son temps au Collège »: belle locution consignée en 1690 dans le *Dictionnaire universel* de Furetière. D'emblée le Collège apparaît bien comme propre à pourfendre l'ignorance, à condition de bien utiliser le temps offert. Attention cependant à l'auto-satisfaction, l'article consacré au Collège se conclut en effet sur une autre remarque assurément moins favorable: « On dit aussi, qu'une chose sent le Collège, quand elle est faite ou dite d'une manière pédantesque. » Avouons qu'on aurait aujourd'hui beaucoup de mal à assimiler le collège à un lieu de pédantisme!

## UNE MÊME DIGNITÉ

« Collège. Voir Loi. » Diable! C'est à Jacqueline Picoche, auteur d'un *Dictionnaire étymologique* (Le Robert) que l'on doit cet étonnant renvoi. De fait, issue du latin, *lex, legis*, loi religieuse puis loi en général, la famille de mots qui s'est édiflée autour de cette racine inclut bel et bien le latin *collegium*, « corps de magistrats, de prêtres, régi par une loi ». C'est ainsi que dès 1308, dans l'*Ystoire de li Normant*, était attesté le collège en tant que « corps de personnes revêtues de la même dignité », obéissant donc aux mêmes règles.

Et Furetière de se souvenir que, chez les Romains, existait le Collège des augures, tout comme pour les Chrétiens se distinguait le Collège des Cardinaux, « qu'on nomme autrement le Sacré Collège ».

Quant aux Allemands, est-il précisé, ils bénéficiaient du « Collège des électeurs ». Enfin, il ne faudrait pas oublier, pour servir administrativement la monarchie absolue, le « Collège des Secrétaires du Roy ».

## LES TOUTES PREMIÈRES DÉFINITIONS

C'est vers 1460 qu'entre en langue française le *collège*, en tant que lieu rassemblant des professeurs, soumis aux mêmes règles. La première fois que le mot *collège* pénètre dans un dictionnaire de langue française, en l'occurrence le *Dictionnaire françois* (1680) de Pierre Richelet, c'est sous une forme orthographique aujourd'hui fautive, le *colège*, avec une définition marquée par l'époque: « Lieu établi pour enseigner aux jeunes gens la Piété, le Grec & le Latin & le plus souvent même quelques sciences, comme la Philosophie. »

D'un dictionnaire à l'autre, le programme change... Pour Furetière, il s'agit d'« un lieu public & doté de certains revenus, où l'on enseigne les lettres divines et humaines », avec une précision concernant « l'Université de Paris » regroupant « 50 Collèges, le Collège Royal, le Collège des Jésuites, le Collège de Navarre, & c. » Enfin, en 1694, pour l'Académie, le « collège », orthographe désormais fixée, représente « un lieu destiné pour enseigner les lettres, les sciences, les langues, & c. dans lequel d'ordinaire demeurent plusieurs Professeurs ». Au logement près, cette définition reste d'actualité!



## DU COLLÈGE BORGNE À L'EMPEREUR

En même temps que la scolarité se développe tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le collège devient un sujet de prédilection dans les souvenirs des écrivains qui l'associent souvent à un lieu de souffrance et de médiocrité: « Quand je sortis du collège, du thème, Des vers latins, farouche, espèce d'enfant blême... » soupire Victor Hugo dans *Les Contemplations* (1856). « De temps en temps, la voie monotone d'un élève récitant sa leçon, une exclamation de professeur en colère, puis tout rentrait dans le silence, le collège avait l'air de dormir », déplore Alphonse Daudet dans *Le Petit Chose* (1868). Un progrès a cependant été accompli: a disparu la mention du « collège borgne », ainsi défini par Richelet en 1680: « se dit de certains colèges & de certains cabarets. Il veut dire, qui n'est point fréquenté, qui est obscur ». Le collège allait même se métamorphoser au XX<sup>e</sup> siècle en un lieu de vie et d'épanouissement.

Quant au collégien, deux images s'affrontent jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, celle du *cancre* évoquée dans un *Dictionnaire des néologismes* publié en 1801, « sorte d'écrevisse », dont la lenteur a fait « donner son nom dans les collèges aux écoliers paresseux », soit qu'« ils se traînent sur les traces des autres » ou « qu'au lieu d'avancer ils marchent à reculons »! Ensuite, celle de l'*empereur*: « On appelle aussi, dans les collèges, Empereur d'Orient, Empereur d'Occident, les écoliers qui ont les premières places de classe », souligne Furetière. Métamorphoser le *cancre* en bon élève, c'est l'enjeu! Tous empereurs et impératrices de la République! C'est l'objectif. ■

# Jean Pruvost chante ses dictionnaires !

**N**OUS connaissons Jean Pruvost lexicologue, “cueilleur de mots” comme le fit remarquer Jérôme Clément, président de la Fondation Alliance Française, cette institution qui fait rayonner la langue française dans 136 pays. Nous ne connaissons pas encore le chanteur, le guitariste ! C’est chose faite. Dans le théâtre de l’Alliance Française, ce vendredi 12 décembre, nous étions réunis pour un spectacle intitulé “Mots en musique”, spectacle conçu, organisé et animé par Jean Pruvost. Le mariage des mots et des notes, la guitare rassemblaient sur scène les compagnons de notre chroniqueur, des jongleurs de mots, des magiciens de l’âme.

**Françoise Serodes**

*Voir compte rendu complet sur le site internet de l'AMOPA*



## DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE NORVÉGIEN L’apport des langues scandinaves au français

Yann de Caprona

Conférence donnée le 7 mars 2014 à l’Institut français d’Oslo sur « L’apport des langues scandinaves au français, histoire, méthodes et sources » par Yann de Caprona, auteur « de Norsk etymologisk ordbok » – *Tematisk ordnet* (Dictionnaire étymologique norvégien – organisé par thèmes, éditions Kagge, Oslo, 2013, 1920 pages) qui obtint en novembre 2013 dans la catégorie « livres de non-fiction pour adultes » le prix Brage, le plus important prix littéraire décerné en Norvège.

L’auteur expliqua, lors de cette conférence organisée à l’initiative de l’AMOPA-Norvège, comment, en amateur polyglotte, il a écrit avec l’aide des meilleures sources ce dictionnaire étymologique par thème, unique au monde. Ensuite, il présenta l’apport des langues scandinaves au français qui se fit en deux périodes bien distinctes : **la période viking et la période moderne à partir de 1700**. Comme l’ont montré Élisabeth Ridel dans *Les Vikings et les mots, L’apport de l’ancien scandinave à la langue française* (Éd. Errance, Paris, 2009) et Jean Renaud dans plusieurs ouvrages relatifs à la Normandie (par ex. *Les Vikings et la Normandie*, Éd. Ouest-France université, 1989), l’émigration viking ne fut pas très nombreuse et essentiellement masculine. Les hommes se marièrent avec des femmes qui ne parlaient pas l’ancien scandinave et aussi cette langue ne s’implanta pas en Normandie. Néanmoins, le français a importé quelques dizaines de mots issus du vieux danois ou vieux norvégien. Ce sont essentiellement des mots maritimes. Les Vikings étaient de bons marins qui construisaient d’excellents bateaux et en mer les pères étaient seuls avec leurs fils. Citons quelques mots relatifs :

✿ aux bateaux : flotte, quille, cingler, équiper, étrave, écoute, brai, ris, taud et grément (cf. norvégien *flåte, kjøl, seile/segle, skipe, stavn/stevn, skjøt, bre, rev, tjeld* et *greie*),

✿ à la mer et la côte : vague (cf. norrois *vágr*), varech (cf. norrois *vágrek* « épave maritime », crique (cf. norrois *kriki* « coin, baie »), houle (cf. norrois *hol* « cavité »), raz « fort courant marin dans un passage étroit » (par le breton *ras* du norrois *rás* « course, route ») et havre (cf. norvégien *havn* « port »),

✿ à la pêche : crabe, homard, lieu et roque (cf. norvégien *krabbe, hummer, lyr* et *rogn*).

Parmi d’autres mots d’origine scandinave nous avons mare (cf. norrois *marr* « mer » et la région norvégienne *Møre* « (le pays de la) mer »), la mesure agraire acre (cf. norvégien *åker*

« champ »), duvet (cf. norvégien *dun*), regretter (cf. norvégien *gråte* « pleurer »), flâner (cf. norrois *flana* « courir ça et là ») et hanter (cf. norrois *heimta* « ramener quelqu’un à la maison »).

Les Vikings apportèrent leurs lois qui, avec le droit franc, forment la base du droit coutumier normand appelé *coutume de Normandie*. Cette législation sera largement en vigueur dans cette province jusqu’à la Révolution française et imprègne encore maintenant le droit anglais et les îles anglo-normandes. Toutefois un seul mot français juridique est d’origine viking : nantir « mettre en possession (d’un gage) » (cf. norrois *nám* « prise de possession »).

Après la période viking et jusqu’à 1700 il n’y eut que quelques imports de mots en raison du peu de contacts entre la France et les pays nordiques : lapon, elfe et renne (du suédois *lapp, älf* et *ren*). Marsouin vient du danois *marsvin* « cochon de mer », composé du vieux danois *marr* « mer » et *svín* « cochon », emprunté au moyen haut-allemand *Mereswin* « dauphin ». Maintenant en danois *marsvin* signifie « cobaye » (parce que cet animal pousse des cris comme un cochon ?).

Après 1700, le français a importé quelques dizaines de mots scandinaves relatifs surtout au monde nordique, c’est-à-dire au ski (par ex. *fart* du norvégien *fart* « vitesse », slalom, ski), à la nature (par ex. *fjord, geyser, inlandsis*), aux animaux (par ex. *eider, krill, narval*), à l’histoire et la mythologie (par ex. *Viking, saga, walkyrie*). Les scientifiques suédois ont aussi enrichi le vocabulaire des unités de mesures (celcius, sievert, ångström) et des éléments premiers en chimie, souvent inspirés de noms de lieux, par ex. *holmium* (de *Holmia*, Stockholm en latin), *scandium* (de *Scania*, Scandinavie en latin), *thulium* (de la légendaire *Thulé*), *erbium, terbium, ytterbium* et *yttrium* (tous ces quatre noms sont des variations du nom de lieu *Ytterby* près d’Uppsala, où furent découverts ces éléments). ■

